

Désignation de l'entreprise : ASS CULTURELLE LA CHAISE DIEU Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 10 RUE JULES VALLES 43000 LE PUY EN VELAY Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 2 4 7 1 5 6 2 2 0 0 0 6 8 Néant ☐

N° SIRET		Exercice N clos le, 31122010		N-1 31122009				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	19 833	AG	16 848	2 985	411
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	266 313	AU	252 169	14 143	27 729
		Immobilisations en cours	AV		AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	1 524	CV		1 524	1 524
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI				
	TOTAL (II)		BJ	287 671	BK	269 018	18 653	29 665
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens			BN		BO			
En cours de production de services			BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR	13 491	BS		13 491	15 635
Marchandises			BT	6 608	BU		6 608	7 442
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	19 855	BY		19 855	43 296
		Autres créances (3)	BZ	72 829	CA		72 829	36 890
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	24 637	CE		24 637	
		Disponibilités	CF	57 700	CG		57 700	64 165
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 467	CI		1 467	1 841
		TOTAL (III)	CJ	196 590	CK		196 590	169 271
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	484 261	IA	269 018	215 243	198 937	
				CP				
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS CULTURELLE LA.CHAISE DIEUNéant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	100 000	94 338
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	747	(9 744)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	20 218	16 153
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	120 966	100 747
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	15 000	
	TOTAL (III)	DR	15 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		34
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	24 430	11 243
	Dettes fiscales et sociales	DY	47 827	52 122
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	7 019	34 789
	TOTAL (IV)	EC	79 277	98 190
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	215 243	198 937
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	79 277	98 190
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		34

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DMGD

Société de Commissariats aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS CULTURELLE LA CHAISE DIEU

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N - 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	761 332	FE		FF	761 332	782 380	
		FG	45 722	FH		FI	45 722	58 792	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	807 055	FK		FL	807 055	841 172	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	532 473	538 046	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	15 960	4 594	
	Autres produits (I) (11)					FQ	381 619	373 116	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 737 107	1 756 930	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	19 850	12 669	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	2 978	4 620	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 346 843	1 351 383	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	16 085	17 804	
	Salaires et traitements*					FY	204 186	240 425	
	Charges sociales (10)					FZ	82 116	92 201	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	17 546	20 796
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	15 000	
	Autres charges (12)					GE	10 544	7 321	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 715 152	1 747 223	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	21 955	9 706	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	859	475	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	859	475	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19	60	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	19	60	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	840	414		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	22 795	10 121		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS CULTURELLE LA.CHAISE DIEU Néant ☐ *

[illegible]

Règles et méthodes comptables

Désignation: ASS CULTURELLE LA.CHAISE DIEU

Exercice clos le 31/12/10

EURO

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Matériel de transport	---	5 ans
• Matériel divers		5 ans
• Matériel Festival		5 ans
• Logiciels		1 ans
• Site internet		3 ans

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entrée, premier sorti*.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de retraite

Les engagements en matière de retraite sont couverts par une assurance spécifique.

DMGD

Société de Commissariats aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de **l'ASSOCIATION CULTURELLE DE LA CHAISE DIEU**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

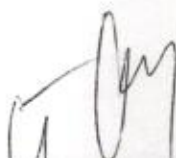
I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :



- Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Nous attirons également votre attention sur l'importance des aides en nature estimées à 370 042 euros.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu du bureau et dans les documents mis à la disposition des membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LE PUY EN VELAY
Le 7 Mars 2011

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet DMGD

Gérard MARGERIT
Commissaire aux Comptes

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the end.

Luc TOMATI
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Tomati' with a large loop at the end.